



FORMATION EvRP & le SDC en S&ST

Evaluation des Risques Professionnels et le Salarié Désigné Compétent en Santé et Sécurité au Travail

Doit être remis au stagiaire avant son inscription définitive (article L. 6353-8 du code du travail)

Public : Toute personne désignée par le chef d'établissement pour mettre en œuvre la démarche de l'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP), le Salarié Désigné Compétent.

Prérequis : Le candidat devra présenter une attestation de fin de formation « Base en prévention » selon le référentiel national dispensé soit par :

- L'INRS dans le dispositif d'autoformation@01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou www.ead-inrs.com autoformation

- Par la CARSAT/CRAM/CGSS dans leur formation « Compétences de base en prévention »

2. Objectifs de la formation : Etre capable :

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du réseau prévention, facilitant la mise en œuvre des documents internes suivant :

- ✓ **Document Unique,**
- ✓ **Plan d'action d'amélioration de prévention.**

- Identifier, formuler, évaluer, classer les risques professionnels par rapport à leurs priorités,
- Elaborer le document unique et son suivi,
- Rechercher et choisir des solutions adaptées,
- Elaborer un plan d'action d'amélioration de prévention pour la sécurité et les conditions de travail,
- Suivre et vérifier les améliorations.

3. Contenu :

- 1 - Présentation
 - 2 - Situer l'EvRP au travail dans la santé et sécurité au travail
 - 3 - Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention
 - 4 - Dimension réglementaire
 - 5 - Dimension économique
 - 6 - Multi-causalité : lien entre risque et accident du travail
- Exercices : faits et jugements

Travail intersession du stagiaire (2 demi- journées)

- 7 - Méthode d'analyse des risques.
 - 1-Détection des Risques
 - 2- Formulation des Risques
 - 3- Evaluation des Risques
 - 4- Recherche de solutions adaptées
 - 5- Choisir les solutions adaptées
 - 6- Suivre et réaliser les actions retenues
 - 7- Suivre et vérifier l'efficacité des améliorations

Au fur et à mesure de l'acquisition du savoir-faire « méthode d'analyse des risques », introduction des synthèses de celles-ci, dans le Document Unique et dans le plan d'action d'amélioration choisi.


8-Synthèse sur l'EvRP : Les conditions de réussite.


Pratique :


-Visite de poste(s) de travail, observation et analyse (in-situ ou sur vidéo : suivant les possibilités)


Analyse : détection, formulation, évaluation et cotation des risques, recherche de solutions ...


Restitution : Travail de groupe ou individuel, avec restitution synthétisée de l'analyse.

 **Durée: 21 heures** (3 jours non-consécutifs + **2 demi-journées** de travail d'intersessions)

 **Lieu :** Interne organisme de formation ou interentreprise

 **Groupe :** 1 à 10 personnes

 **Certificat d'acteur EvRP - SDC**
Au candidat qui aura répondu

 **Carte d'identité obligatoire**
- Photo d'identité récente
-Tenue adaptée.

4. Méthodes pédagogiques :

Heuristique, démonstrative, applicative, mixte heuristique et applicative.

Alternance d'apports théoriques et pratiques

5. Moyens pédagogique :

Logistique :

Une salle adaptée à la formation.
Un nombre suffisant de chaises afin d'en avoir une par personne.

Matériels pédagogiques de formation :

Conformément au dispositif de la formation de formateur « Evaluation des Risques Professionnels de l'INRS».

Matériel de formation : Ecran - Ordinateur Vidéoprojecteur - Documentation.

Matériel à prévoir